Inauguration de l'Hôtel de ville d'Alençon

Discours d'Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon,
le vendredi 22 janvier 1999

Monsieur le préfet, Jean-Jacques Debacq,
Monsieur le député Yves Deniaud, président de la 2e Commission du Conseil régional,
représentant René Garrec, président du Conseil régional,
Madame le député, Sylvia Bassot,
Monsieur le sénateur, et cher ami, Daniel Goulet,
Monsieur le président du Conseil général, Gérard Burel,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs

L'inauguration de l'Hôtel de ville est un rendez-vous important pour une cité. Elle revêt une symbolique forte : l'Hôtel de ville est la "Maison commune" de tous les habitants et le siège de la Communauté urbaine. Il est aussi, en Alençon, un joyau de notre patrimoine et de notre histoire.

Votre présence, monsieur le préfet, ajoute à cette symbolique puisque vous avez bien voulu lui consacrer les premiers moments après votre installation dans notre département. Permettez-moi de vous exprimer des souhaits de respectueuse et chaleureuse bienvenue dans notre cité où l'Etat a fixé votre résidence, en faisant d'Alençon la ville préfecture.

La cité qui vous accueille a un sens élevé de l'Etat. Son histoire, depuis l'Ancien Régime, l'a placée au cœur de l'Etat et de ses institutions. Nous formons des voeux pour un exercice fructueux de votre mission exigeante fixée par la Constitution : la défense des intérêts nationaux, la responsabilité du contrôle administratif et du respect des lois.

Parmi les questions qui relèvent de votre "imperium", l'une nous préoccupe, celle de l'évolution de la délinquance, de la progression des incivilités qui blessent la conscience civique de nos concitoyens. Il vous revient de répondre à la demande croissante de sécurité, dont l'exigence de maintien est l'une des compétences régaliennes de l'Etat.

Notre département, et sa ville chef-lieu ont également des attentes fortes sur leurs projets : les voies de communication, notamment la mise en service, dans les délais, de l'A28, l'enseignement supérieur, le soutien à la ré-industrialisation et à la

révision d'un zonage qui nous ignore superbement.

L'historique de l'Hôtel de ville d'Alençon

Alençon a également une longue tradition municipale. Elle est de ces villes pionnières et audacieuses qui s'affranchissent dès le XIIe siècle des tutelles féodales. Le droit de commune, c'est-à-dire le droit de s'administrer elle-même et de disposer "d'une maison commune" lui est reconnu dès 1119, il y a plus de 8 siècles. Malgré bien des vicissitudes, ce droit fut solennellement réaffirmé par Louis XI, lors de sa visite de 1473.

Elle aura rempli avec 880 années d'avance l'obligation faite, sous la IIIe république, d'une mairie par cette loi de 1884 qui consacrait également l'élection du maire et du Conseil municipal.

L'Hôtel de ville actuel est probablement le 5e édifice municipal de notre histoire. Le premier n'est mentionné qu'en 1444. Le second, qu'établit Louis XI s'installe rue du Val Noble. Il y restera près de deux siècles, avant de se transporter Place du Palais. L'emplacement actuel ne s'impose que peu à peu, à la fin de la monarchie.

Cette époque marque l'affirmation d'une nouvelle ambition pour la ville. Ambition à la fois architecturale et économique qu'incarneront notamment deux maires, Potier du Fougeray et le baron Mercier.

Dès 1782, Potier du Fougeray procède à l'adjudication des terrains, là où se dressent les derniers remparts du Château. Le projet est coûteux et inquiète les autorités. Mais l'Hôtel de ville doit, le premier, affirmer avec éclat l'ambition nouvelle de la ville. L'architecte Delarue imprime l'élégance et la grâce à cet édifice de style Louis XVI qu'il dote d'une façade en arc de cercle. Cet arc dessine une place circulaire, conformément à l'idéal d'échange que défendent les physiocrates.

La première pierre est posée en 1783. L'administration municipale s'installe en 1790.

L'harmonie de style est imposée aux concessionnaires à l'ensemble de la place, mais en vain. Et le Palais de Justice qui s'achève en 1827, par son ordonnance classique, rectangulaire, rompt l'arc initial.

Le bâtiment subira bien des vicissitudes. Des modifications importantes interviendront rapidement. En 1839, la ville réalise l'achat de l'aile nord, puis de l'aile sud en 1854. En 1926, la façade est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La philosophie de la restauration

Des travaux d'entretien étaient certes intervenus. Mais ils ne pouvaient masquer l'évidence : la réhabilitation complète s'imposait. Il était impossible de la différer encore, car l'édifice était menacé jusque dans ses fondations.

La dégradation s'accélérait en raison de l'absence de réelles fondations. Le centre de gravité de l'édifice se déplaçait, d'où l'apparition de nombreuses fissures dans les murs. Le balcon était condamné depuis des années. A l'intérieur, les plafonds n'étaient plus sûrs.

Les montants engagés sont très importants puisque le coût de la restauration s'élève à près de 20 millions de francs. Et je salue l'engagement à nos côtés, de l'Etat, de la Région et du Département pour mener à bien ces travaux.

Je rends hommage aux élus pilotes de cette restauration, Philippe Drillon et Christine Roimier, maires-adjoints. Je salue les talents conjugués des architectes : Bruno Decaris, architecte en chef des Monuments historiques, et son collaborateur, Laurent Hernandez ; Philippe Lebrun, architecte d'Alençon; des bureaux d'étude ; des nombreuses entreprises et des services techniques de la ville.

Au-delà de l'investissement, ce joyau de notre patrimoine imposait une réhabilitation de qualité, respectueuse de l'histoire. Elle a marqué un soin scrupuleux à restituer la noblesse d'origine du bâtiment, dans ses plus belles salles. Les tapisseries, les boiseries, les encadrements ont été restaurés d'après les croquis de l'époque, selon des techniques anciennes.

Ainsi la tapisserie de la Salle du Conseil reprend le dessin et les tons d'origine Louis XVI, à la suite d'une longue recherche.

Cette restauration aura duré 21 mois et permis de répondre aux exigences modernes de confort, de fonctionnalité, mais aussi d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Exigences difficiles, car seul le corps central du bâtiment était destiné à l'origine à l'Hôtel de ville. Les deux ailes formaient des résidences privées jusqu'à leur rachat par la ville. D'où des inévitables différences de niveau, des circulations impossible au sein d'un même étage.

Seule une double cage d'escalier extérieure permettait de bonnes liaisons au sein des étages, de doter l'édifice d'un ascenseur et de gagner 1/4 de la surface. Le débat public ouvert sur son intégration visuelle au bâtiment s'apaise pour aboutir, j'en suis convaincu, au consensus lorsque l'harmonie des teintes sera trouvée.

En conclusion,

L'Hôtel de ville est un édifice emblématique, qui identifie la ville et fait la fierté des habitants. Une réhabilitation complète n'intervient en moyenne que tous les 70 ans. L'édifice traversera donc l'an 2000 jusqu'en 2070. On parlera alors, à nouveau de restauration.

Des aménagements sont prévus pour accompagner la réhabilitation : la rénovation et l'extension du Square de la Sicotière entre l'Hôtel de ville et la Briante, avec le dessin d'un jardin à la française ; l'ouverture d'une allée d'honneur pour offrir à nos visiteurs la plus belle perspective sur la façade.

J'invite tous les habitants à venir découvrir leur "maison commune" demain, lors de la journée "Portes ouvertes". Je souhaite qu'ils partagent avec nous la fierté d'être Alençonnais.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon